AVIS DE COURSE

Régate de Ligue Nouvelle Aquitaine

ILCA 4, ILCA 6 , ILCA 7, OPTIMIST D1 Minimes, OPTIMIST D1 Benjamins, OPTIMIST D2
IND Solitaires et doubles, Open Skiff Mylar

La Rochelle Nautique
Grade 5A le 13/03/2022 au Port des Minimes

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après *14 h* le *06/03/2022* à *La Rochelle Nautique*

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
https://www.larochellenautique.com/regate_de_ligue_deriveur_1/

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://www.larochellenautique.com/regate_de_ligue_deriveur_1/

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, Optimist D1 minimes, Optimist D1 benjamins, Optimist D2, interséries solitaires et interséries doubles , Open skiff mylar.

La classe optimist D2 est ouverte aux minimes, benjamins et poussins.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

– si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

–

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : https://www.larochellenautique.com/regate_de_ligue_deriveur_1/., avec les droits requis, à jusqu'au *11/03/2022*.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription par équipier jusqu'au 13/03/2022
Toutes	*8 euros*

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
13/03/2022	*9h30*	*11h00*

8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes	*5*

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première est prévue à *12h*.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *17 heures.*

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

10 LIEU

Décrit en annexe 1.

11 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera décrit dans les instructions de courses.

12 SYSTÈME DE PENALITE

12.1 La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

.

13.2 a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand *3* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

14 PLACE AU PORT

Les bateaux accompagnateurs souhaitant laisser leur bateau au port pour une nuit doivent en faire la demande au club organisateur

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

ANNEXE 1 :

Dimanche 13 Mars 2022 UTC+1 Semaine 10 — 46°10' N 1°13' W — **La Rochelle-Pallice**

Lever du soleil : 07h22 — Lune gibbeuse croissante — Coucher du soleil : 19h05

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	28	01h44	05h39	00h56	4,70m	1,78m	0,15m	0,45m	0,89m
BM		07h23	06h51	01h08	2,92m	1,88m	0,16m	0,47m	0,94m
PM	34	14h14	05h34	00h55	4,80m	1,94m	0,16m	0,49m	0,97m
BM		19h48			2,86m				

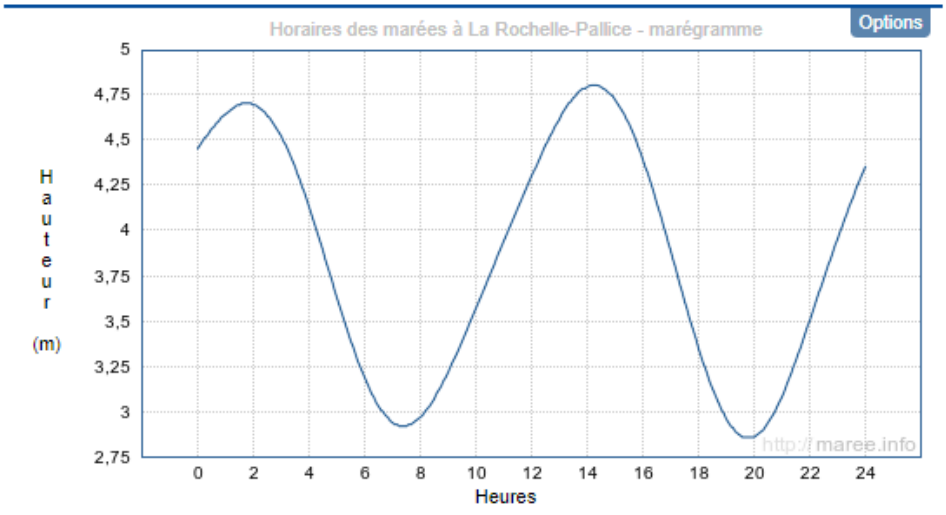

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Dim. 13	01h44	4,70m	28
	07h23	2,92m	
	14h14	4,80m	34
	19h48	2,86m	
Lun. 14	02h33	4,98m	40
	08h27	2,54m	
	14h56	5,10m	47
	20h41	2,45m	
Mar. 15	03h11	5,29m	54
	09h12	2,11m	
	15h30	5,40m	61
	21h24	2,02m	
Mer. 16	03h43	5,60m	68
	09h51	1,69m	
	16h00	5,70m	75
	22h02	1,62m	
Jeu. 17	04h13	5,90m	80
	10h27	1,33m	
	16h29	5,95m	86
	22h39	1,28m	
Ven. 18	04h42	6,15m	91
	11h03	1,05m	
	16h58	6,15m	95
	23h14	1,02m	

ANNEXE 2 :

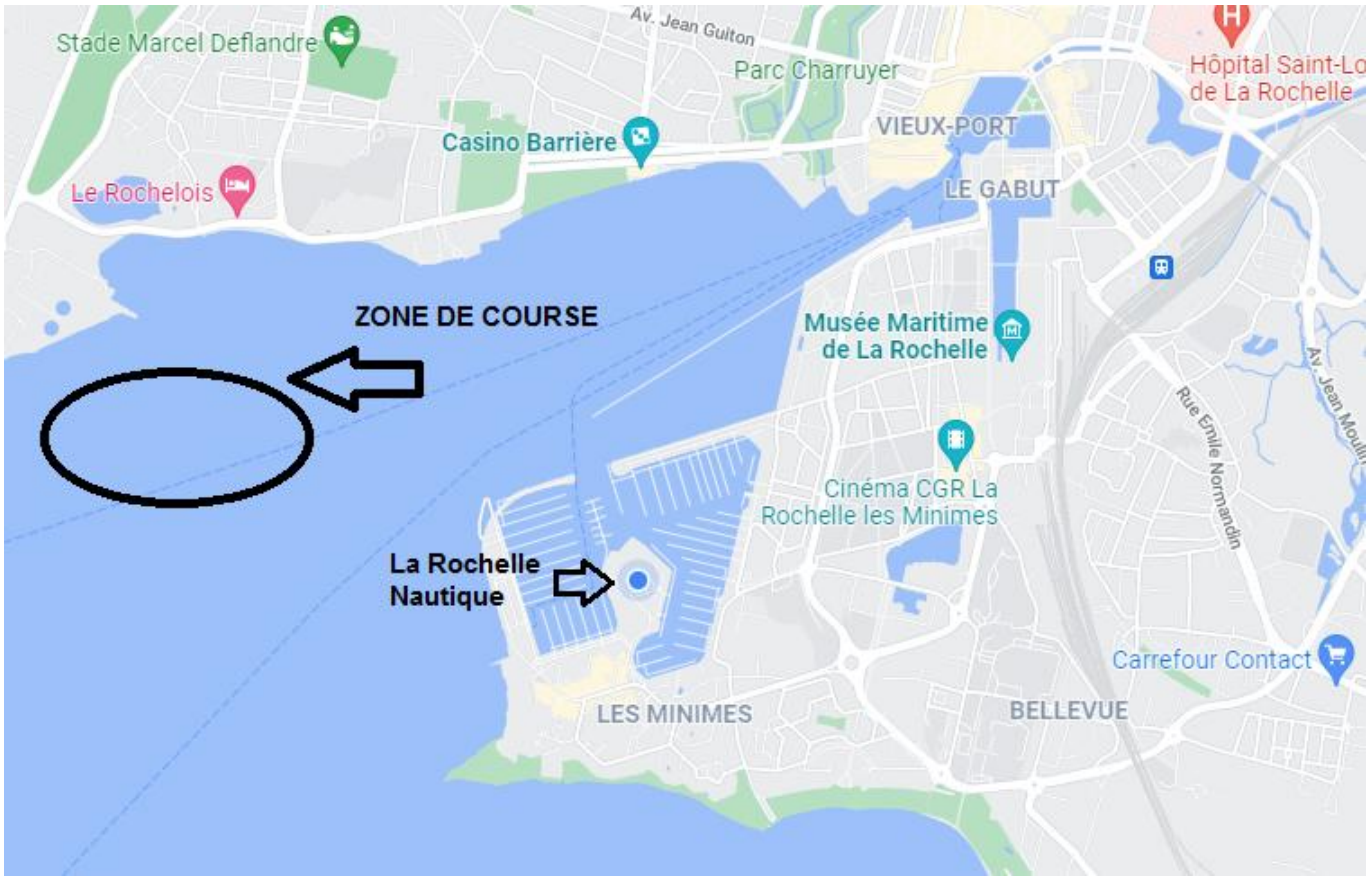

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72